



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON NORD

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022

QUESTION :

- 1- Rue de Combourg, est-il prévu de tailler les arbres qui envahissent la chaussée ? Lorsque je passe avec mon camping-car, je suis obligé de monter sur le trottoir pour les contourner... Notez que le problème est le même lorsque le camion poubelle passe.
- 2- Certains chemins piétonniers sont envahis par les branchages et la végétation. Est-il est prévu d'intervenir ?

RÉPONSE :

- 1- Un premier élagage a été réalisé durant le 1^{er} trimestre 2020. Un élagage des érables sera réalisé durant la prochaine campagne (de décembre 2022 à mars 2023).
 - 2- La localisation des chemins concernés n'est pas précisée. Afin de pouvoir intervenir dans le chemin signalé, vous pouvez utiliser l'application mobile de Châteaugiron. Il vous suffit d'aller dans la rubrique : «J'agis» puis «Signaler» et sélectionner «espaces verts».
- Toutefois, les plus grands arbres se trouvant en lisière du chemin piétonnier qui débouche sur la rue de Combourg, seront élagués cet hiver.

QUESTION :

Signale un mauvais entretien de la taille des haies des particuliers et de la commune dans sa rue. Plus de 3m de haut.

RÉPONSE :

Lorsque vous constatez ce genre de problème, vous pouvez écrire directement au service de la Police Municipale, rue Sainte-Croix 35410 Châteaugiron, ou par mail policemunicipale@ville-chateaugiron.fr

Un courrier sera adressé au riverain concerné.

Et pour répondre à votre signalement : La haie sur le merlon à l'arrière de la propriété reste dense pour couper le bruit de la RD92. Un entretien de cette haie entre les rues de Rochefort en Terre et Guerlesquin sera réalisé entre décembre 2022 et mars 2023 (broyage des petits végétaux et des ronces et élagage des quelques arbres).



QUESTION :

Une haie nécessite un entretien dans le chemin Lamelais vers l'arrêt de bus.

RÉPONSE :

Cette haie a été taillée le 20/09/2022.

QUESTION :

Le passage, tous les 15 jours, du SMICTOM l'été, est trop long, car le stockage des ordures ménagères génère des odeurs et des asticots sont retrouvés dans nos bacs à poubelles.

RÉPONSE :

La gestion des déchets sur la Commune nouvelle de Châteaugiron est gérée par un comité syndical indépendant, le SMICTOM qui nous informe uniquement des décisions prises. Nous n'avons aucune compétence sur la gestion en question, mais nous prenons en compte les remarques afin de leur en faire part. Vous pouvez également leur adresser un courrier.

QUESTION :

Pourquoi devons-nous payer plus cher la taxe d'ordure ménagère alors que la fréquence de passage est allongée ?

RÉPONSE :

Comme indiqué ci-dessus, c'est le SMICTOM qui a la compétence de la gestion des déchets, la commune ne fixe aucun tarif vis-à-vis de ces taxes.

QUESTION :

Est-il envisageable de créer des jardins participatifs, ou des vergers collectifs au sein de notre quartier ?

RÉPONSE :

Des arbres fruitiers ont été plantés en mars 2022 dans le parc du Pressoir. Des nouveaux arbres fruitiers seront plantés en 2023.

QUESTION :

Pourquoi nous n'avons plu d'éclairage le soir à partir de 23h ?

RÉPONSE :

Les horaires sont les mêmes pour tous les quartiers de la commune. Compte tenu de la situation et la crise inflationniste sur la tarification de l'électricité, et dans une démarche éco-citoyenne, il a été décidé de modifier l'heure d'extinction (depuis mi-octobre), ramenée à 22h30 pour réduire nos consommations énergétiques et par conséquent, ses coûts.

QUESTION :

Problèmes d'entretien des haies relevés rue de Combourg, rue du Gast et rue de Servon.

RÉPONSE :

Nos équipes vont effectuer un état des lieux afin de les entretenir prochainement, si besoin.



QUESTION :

Les pistes cyclables en centre-ville, reliant la rue Foucybourde jusqu'aux écoles, ne sont pas adaptées ni adéquates à la circulation. Y a-t-il des projets sur de nouvelles pistes cyclables ?

RÉPONSE :

Il est prévu de poursuivre l'aménagement sécurisé de voies vertes, mais pas dans ce secteur pour le moment. Des voies vertes ont été aménagées ces dernières années à l'ouest de l'agglomération, le long de la voie de contournement. Il est possible de rejoindre, par la rue de Rennes, ces voies sécurisées.

QUESTION :

Des peupliers arborent le long des chemins (situés derrière le Domino's Pizza entre autre) des boules de gui tombent de ces peupliers et c'est très dangereux.

RÉPONSE :

Suite au diagnostic visuel, les peupliers sont très vieux et en fin de vie, ils seront supprimés durant la prochaine campagne d'abattage (décembre 2022 à mars 2023). Un programme pluri-annuel de plantations d'arbres est en cours sur la commune, tout arbre abattu est compensé.

QUESTION :

Il y a une panne de courant, les lampadaires ne fonctionnent plus depuis 2 mois et demi.

RÉPONSE :

Cette panne n'a pas été signalée cet été. Suite à votre signalement, nous avons informé immédiatement le SDE35 et ils sont intervenus rapidement.

QUESTION :

Au printemps 2022, nous avons été évacués de notre logement par les sapeurs pompiers. Il y avait des odeurs de gaz et d'excrément, mais nous n'avons jamais su pourquoi nous avons été évacués. Serait-il possible d'en connaître les raisons ?

RÉPONSE :

Aucune information n'a été communiquée par le SDIS à ce sujet, ni de la part des habitants.

QUESTION :

- 1- La réfection de la rue de Combours n'est pas une réussite, mon garage est maculé de goudron avec les petits graviers sous les roues
- 2- Les arbres du cheminement vert entre le n°6 et le n°8 de la rue de Combours sont beaucoup trop hauts. Une taille serait la bienvenue.

RÉPONSE :

- 1- Lors de l'aménagement d'un enrobé sur la voirie, la procédure de pose prévoit un excédent de gravillons, lors de réfection en gravillonnage. En fonction du trafic, ce rejet disparaît après quelques semaines ou quelques mois.
- 2- Les plus grands arbres, se trouvant en lisière du chemin piétonnier qui débouche sur la rue de Combours, seront élagués cet hiver.



QUESTION :

Je souhaite vous interpeller sur la circulation le matin aux abords des écoles. En effet, nous avons de moins en moins de possibilités de stationnement pour pouvoir déposer nos enfants à l'ensemble scolaire. Sans compter les bouchons occasionnés par cette circulation. Je souhaite également attirer votre attention sur l'entretien des bords de trottoirs. Nous avons toujours des mauvaises herbes sans compter nos parterres qui sont envahis, alors que le centre bourg historique de notre commune est toujours très bien entretenu, pourquoi cette différence ?

RÉPONSE :

Aucune place de stationnement n'a été supprimée ces dernières années aux abords des écoles. Avec la suppression du skatepark en 2020, il y a même eu une augmentation du nombre de places sur le parking Sainte Croix.

Afin de réduire les ralentissements générés par le nombre de véhicules, des solutions sont proposées par la commune, comme le pédibus ou encore, le covoiturage.

Aussi, nous développons les déplacements doux vers les écoles avec la création de nouvelles voies vertes.

Concernant l'entretien des trottoirs, des équipes interviennent sur l'ensemble de la Commune nouvelle, par secteur. Il peut parfois arriver qu'un secteur soit apprécié un peu « moins entretenu », mais celui-ci est programmé et sera entretenu à un moment donné.

QUESTION :

Après discussion entre voisins de la rue au Prévôt, nous souhaitons aborder le sujet de la circulation dans notre rue pour réduire efficacement la vitesse des véhicules en supprimant les dos d'âne, avoir une piste cyclable et augmenter les places de parking. C'est notre principal soucis.

Sachant qu'en agglomération, la mise en place d'aménagement urbain (trottoirs, marquage, îlots, plateaux, etc ...) ainsi que les pouvoirs de police (limitation de vitesse, interdiction, etc ...) sont du ressort du Maire de la commune, nous souhaitons qu'un projet d'aménagement global de la rue soit étudié.

- En effet, les 3 dos d'âne ne provoquent pas l'effet escompté de ralentissement des véhicules. En plus, le passage des camions génère du bruit quand ils franchissent ces dos d'âne. Les occupants des maisons le long de la rue souffrent du bruit de la circulation et ont des problèmes de sommeil.

- Le stationnement est toujours aussi difficile.

- La circulation à vélo est dangereuse du fait des terre-pleins en pierre : les voitures les chevauchent pour doubler et se rabattent soudainement pour revenir sur la droite. De fait, les vélos circulent sur les trottoirs même en bas de la rue, là où les trottoirs sont très étroits.

- Au niveau du rond point du Pont Mal y Passe, il arrive que les voitures et les camions passent à gauche du rond point, ce qui est dangereux quand on arrive en face.

RÉPONSE :

La rue au Prévôt est une route départementale et un réaménagement de cette route relève de la compétence du Département. Nous avons entrepris des démarches et sollicité le Département afin de demander une déviation permettant aux poids-lourds de ne plus emprunter cette route. Le Département n'est pas favorable à cette requête. Pour réduire la vitesse, une autre problématique est soulevée car l'aménagement d'équipement sécuritaire reste difficile tant que des camions passeront par cette route.

Les créations des plateaux et îlots centraux avaient nettement amélioré la sécurité en diminuant la vitesse. Un retour en arrière par leur suppression n'est pas prévu.



QUESTION :

Le trafic routier dans la rue des Toiles et sur la route de Noyal-sur-Vilaine est assez dense pour le quartier, les voitures coupent par le mail de la Manufacture pour rejoindre la route de Noyal. Celles-ci roulent vite, ne respectent donc pas la limitation de vitesse et surtout ne s'arrêtent jamais (ou très peu) à la priorité à droite de la rue des Toiles. Ne pourrait-on pas poser un «Stop» sur le mail de la Manufacture, au niveau de la priorité à droite, pour baisser la vitesse des voitures ?

De plus, il est souvent difficile de couper à l'intersection du mail de la Manufacture et de la route de Noyal, la vitesse y est limitée à 50 km/h, mais clairement peu y sont. Pourrait-on envisager un petit rond point ?

RÉPONSE :

La suppression des priorités à droite dans un carrefour donne la priorité à certains usagers, qui accélèrent donc. La mise en place d'écluses est à étudier.

L'aménagement d'un giratoire sur la route de Noyal (RD92) relève de la compétence du Département, car c'est une route départementale. Nous les avons sollicités pour cette requête également et un avis défavorable a été émis par leur service. Il serait techniquement difficile d'aménager ce carrefour.

QUESTION :

Il y aurait un arrêté préfectoral qui interdit la circulation des poids lourds de 22h à 7h : pourquoi cette interdiction n'est-elle pas appliquée ?

La vitesse est limitée à 30 Km/h celle-ci n'est jamais respectée. Quelles pourraient être les solutions permettant de ralentir la vitesse ? Il n'y a quasi aucun stationnement. L'état de la route est dégradée, pourriez-vous nous indiquer quand a eu lieu la dernière réfection de cette rue ?

RÉPONSE :

La Police Municipale s'est renseignée, il n'existe pas d'arrêté préfectoral étendu à toutes les rues du département. L'emprise de la rue ne permet pas l'aménagement de stationnement. Une reprise ponctuelle sur le plateau surélevé du chemin du Tertre est programmée début novembre.

QUESTION :

Que va devenir l'antenne du Centre hospitalier Guillaume Régnier après son départ ? Il y a-t-il des projets fléchés ? Que permet le PLU ?

RÉPONSE :

L'antenne du Centre hospitalier Guillaume Régnier (rue François-Xavier Leray) est située en zone UL au Plan Local d'Urbanisme (PLU), de la même manière que le parc du pressoir situé à l'Ouest. La zone UL correspond aux secteurs dédiés aux équipements et aux activités de sports de plein air et de loisirs.

Aucun projet à ce jour n'a été porté à la connaissance de la collectivité de même que la collectivité n'a pas de projet fléché sur ce secteur. Un projet portant sur une autre destination nécessiterait au préalable une modification du PLU.



QUESTION :

Que va devenir l'ancien FRAC (ancienne école des filles) situé Rue de Noyal ?

RÉPONSE :

L'ancienne école des filles Sainte-Marie également ancien FRAC (3 rue de Noyal-sur-Vilaine) est en zone UE au Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit de la zone urbaine équipée correspondant aux extensions autour des centres.

Ce zonage a été complété par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui indiquent que ce secteur pourra conserver une fonction d'équipement et/ou de commerce et/ou de logement tout en renforçant la visibilité du bâtiment patrimonial depuis l'espace public. Ce terrain peut accueillir de nouvelles constructions sur lesquelles une attention sera apportée à la qualité architecturale en raison de la proximité avec le bâtiment de l'ancienne école.

Tout projet de logements devra respecter une densité minimum de 30 logements à l'hectare.

Ces «OAP» prévoient également un principe de cheminement doux entre la rue de Noyal- sur-Vilaine et la rue de Rennes. Des projets ont déjà été présentés à la collectivité mais à ce jour aucun d'eux n'a abouti.

QUESTION :

Que devient la maison inoccupé depuis des années ?

RÉPONSE :

La maison dont il s'agit est située rue de Moncontour, il s'agit d'un bien privé, la Police Municipale (PM) a déjà eu l'occasion de contacter le propriétaire pour lui demander d'entretenir le terrain.

L'entretien réalisé à une fréquence peu élevée est tout de même réalisé, le bien ne peut donc être considéré en état d'abandon manifeste.

QUESTION :

Même question que la précédente, maison inoccupée avec une citerne à gaz qui est pleine à 25%.

RÉPONSE :

Concernant la citerne de gaz, il ne semble pas y avoir de danger particulier mais par précaution, un courrier pourra être adressé au propriétaire afin de s'assurer du bon entretien de l'installation.

QUESTION :

Les ralentisseurs sont beaucoup trop hauts et non conformes à la réglementation. De plus, ils sont en mauvais état. Cela génère en plus des détériorations prématurées de nos véhicules, des nuisances sonores, dues aux camions qui s'arrêtent aux pieds des dos d'âne.

RÉPONSE :

Les plateaux surélevés respectent les normes en vigueur. Celui du chemin du Tertre, très abimé, sera repris le 3 novembre 2022. L'efficacité des plateaux est généralement jugée trop faible par les piétons et cyclistes, trop élevée pour les automobilistes.

QUESTION :

Serait-il possible d'avoir davantage de distributeurs de sacs à crottes, car beaucoup de déjections d'animaux se trouvent dans les chemins.

RÉPONSE :

15 distributeurs supplémentaires seront installés dans les prochaines semaines sur l'ensemble de la commune.



QUESTION :

Pourquoi les WC publics ne sont pas ouverts ?

RÉPONSE :

Les sanitaires publics ont été dégradés à de nombreuses reprises. 2 sanitaires automatiques seront installés place des Gâtes et rue du Prieuré en décembre.

QUESTION :

Y aurait-il des solutions pour atténuer les nuisances sonores générées par la circulation route de Noyal ?

RÉPONSE :

Il existe un merlon recouvert d'une végétation dense.

QUESTION :

A quelle date l'installation de la fibre sera fonctionnelle ?

RÉPONSE :

Le déploiement de la fibre en porte à porte se termine sur Châteaugiron. Il est réalisé par la Région (Megalys Bretagne) et devrait être mis à la disposition des opérateurs en fin d'année 2022.

QUESTION :

Problème de trottoir non continu et passage piéton effacé depuis la dernière réfection
Dangereux pour les enfants allant à pied à l'école

RÉPONSE :

Le carrefour rue de Noyal est dorénavant sécurisé par un rétrécissement de chaussée, création de massif plantés, réaménagement du passage piétons.

Nous prévoyons lors de la prochaine campagne de marquage au sol de retracer le passage piéton qui est effacé depuis une dizaine d'années.

QUESTION :

Les chemins du parc ne sont pas adaptés aux poussettes et aux fauteuils roulants, c'est un réel problème.

RÉPONSE :

Un bateau sera aménagé place de la Lanceule prochainement pour faciliter l'accès. Il n'est pas programmé de réfections des cheminements. Un entretien du sablage sera réalisé.

QUESTION :

Il n'y a pas de rigole qui canalise l'eau de pluie, la chaussée est par le fait très glissante en cas de pluie.

RÉPONSE :

La rue est parfois très pentue, avec des changements de dévers en travers suivant la topographie du terrain. Des grilles et avaloirs sont disposés tout au long de la rue. Pas de rétentions d'eau constatées.



QUESTION :

Problème d'entretien des haies dans les carrefours, et réduit la visibilité lors du respect de la priorité à droite. De plus, ces priorités à droite sont accidentogènes, serait-il possible de mettre des stops avec des marquages au sol à la place ?

RÉPONSE :

Concernant les haies privées au niveau des priorités à droite, le service de la Police Municipale a été avisé afin qu'un courrier soit adressé au riverain concerné.

La suppression des priorités à droite dans un carrefour donne la priorité à certains usagers qui accélèrent donc. Ce n'est pas une solution sécuritaire. Les priorités à droite permettent de réduire la vitesse.

QUESTION :

La chaussée est en mauvais état, est-il prévu une réfection de la voirie ?

RÉPONSE :

Des réfections de la chaussée seront programmées lors de la prochaine campagne.

QUESTION :

Le chemin rue au Prévôt qui remonte vers la rue Foucybourde est très pentu. Les bandes rugueuses ne sont plus fonctionnelles, qu'est-il possible d'aménager pour la rendre moins dangereuse ? Un système de marches ?

RÉPONSE :

L'aménagement de marches en partie basse n'est pas réalisable car il y a des accès aux propriétés. Au-dessus de la chicane, les poussettes et cyclistes seraient gênés. Il est difficile de modifier le relief.

QUESTION :

- 1) Quid des toilettes en ville ? Elles ne sont jamais ouvertes.
- 2) Suite au ré-aménagement de la rue Francis Guérault, il est autant difficile pour les piétons que les automobilistes de savoir où circuler en sécurité. Est-il possible de faire un autre marquage au sol ? (les plots ne suffisent pas).
- 3) Remarque : certains ralentisseurs sont très durs, même pris à 30 km/h. Ils paraissent trop hauts et courts.
- 4) Est-il envisageable de planter un verger participatif ou de mettre des animaux comme à la Perdriotais pour les habitants du quartier dans le parc où nous nous rencontrons au lieu de construire de nouvelles maisons ?
- 5) Il y a beaucoup de déjections canines dans le petit chemin du Tertre Mal y Passe route de Servon, et autres.... Que pouvez-vous faire ?

RÉPONSE :

- 1- Les sanitaires publics ont été dégradés à de nombreuses reprises. 2 sanitaires automatiques seront installés place des Gâtes et rue du Prieuré en décembre.
- 2- La rue Francis Guérault est située dans une zone de rencontre, dans laquelle les piétons et cyclistes peuvent circuler où ils veulent. Les automobilistes doivent s'adapter, en circulant au pas.
- 3- Des vérifications ont été réalisées. A ce jour, un seul est légèrement au-dessus de la norme, de 0,5 cm seulement).
- 4- Dans le parc du Pressoir, des arbres fruitiers ont été plantés en mars 2022 et d'autres le seront en 2023. Dans ce parc, il n'est pas prévu d'y installer une zone éco-pâturage ni d'y construire des maisons.
- 5- 15 distributeurs supplémentaires de sacs à crottes seront installés dans les prochaines semaines sur l'ensemble de la commune.



QUESTION :

Problème de vitesse excessive dans tous les quartiers

RÉPONSE :

Des radars pédagogiques ont été achetés par la commune et sont positionnés régulièrement dans toute la commune. Ces statistiques sont transmises à la Gendarmerie qui est chargée d'effectuer des contrôles de police sur route.

QUESTION :

Il y a des problèmes de circulation avec les cars aux heures d'école, c'est très compliqué. Quelles solutions peut-on trouver ?

RÉPONSE :

Comme dans toutes les villes, les automobilistes doivent donner la priorité aux transports en commun et s'adapter sur ces temps limités dans la journée.

QUESTION :

Remarque d'une habitante sur le fait que l'aménagement et l'esthétique du jardin du souvenir ne lui conviennent pas.

RÉPONSE :

Cette remarque va être portée à la connaissance de l'Adjoint et le service compétent.